

---

Lettre de la société populaire de Laigle, joignant le procès-verbal de la séance du 24 brumaire, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre de la société populaire de Laigle, joignant le procès-verbal de la séance du 24 brumaire, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 437;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38694\\_t1\\_0437\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38694_t1_0437_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ment de célébrer aujourd'hui la fête la plus auguste en l'honneur de la raison. Quel jour plus favorable pourrions-nous choisir pour déposer sur l'autel de la patrie deux caisses d'argenterie que nous adressons à l'Hôtel des Monnaies! Elles renferment plus de 500 mares provenant d'une partie des églises de notre ressort, et que nos communes s'empressent d'offrir pour les besoins de la patrie, persuadées qu'elles honorent mieux la divinité par cet emploi civique qu'en les employant à la célébration des mystères dont elles ne veulent plus. Dis aussi à la Convention que cet envoi sera incessamment suivi d'un autre non moins considérable.

« Salut et fraternité.

« G. MERANDIN. »

« La horde impure des brigands paraît menacer notre commune, écrivent les sans-culottes de Blois; nous jurons de périr plutôt que de souffrir que ces monstres infâmes portent leurs pas sanglants sur le sol que nous habitons. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse des sans-culottes du district de Blois (2).*

*Les sans-culottes de Blois, à la Convention nationale.*

« A Blois, ce 20 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« La horde impure des brigands paraît menacer notre commune.

« Nous jurons de périr plutôt que de souffrir que ces monstres infâmes portent leurs pas sanglants sur le sol que nous habitons.

« Qu'ils approchent de nos murs, et vous verrez si nous tiendrons notre serment.

« La République ou la mort! Voilà le cri de ralliement des sans-culottes de Blois.

« Nous demandons des armes, du canon et des munitions de guerre.

*(Suivent 48 signatures.)*

**Le citoyen Pachot, d'Onzilbac, département de la Dordogne, fait don à la nation de la finance de son office de sergent.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

La Société populaire de l'Aigle [Laigle] écrit que dans sa séance du 27 brumaire, où tous les citoyens se sont embrassés, et ont juré d'étouffer les germes de haine et de discorde qui rompent l'ensemble dont nous avons si grand besoin pour résister à nos ennemis coalisés, il a été fait une collecte en faveur des sans-culottes indigents et des défenseurs de la patrie, qui a produit 2,000

et quelques 100 livres. Les jeunes gens de la première réquisition sont partis aussitôt qu'ils ont été mandés; ils sont armés, et malgré l'état affligeant de dénuement où cette commune se trouve par rapport aux subsistances, elle leur a envoyé 400 quintaux de blé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de la Société populaire de Laigle (2).*

*La Société populaire des sans-culottes de Laigle, à la Convention nationale.*

« Laigle, le 20 frimaire, 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire des sans-culottes de Laigle a arrêté, dans sa séance du 27 brumaire dernier, de vous envoyer l'extrait du procès-verbal de sa séance du 24 du même mois, ainsi que le tableau des contributions des sociétaires en faveur des défenseurs de la patrie et de leurs femmes et enfants; nous vous les faisons passer, annexés à la présente.

« La Société est jalouse de vous convaincre de son zèle pour la patrie, de son attachement à la Convention, de son ardent désir de voir bientôt les brigands couronnés et leurs vils satellites anéantis.

« Notre district a toujours marché d'un pas ferme dans les principes de la Révolution, et s'est toujours empressé d'obéir à la loi. Les jeunes gens de la première réquisition sont partis aussitôt qu'ils ont été mandés. Nous les avons armés, et malgré l'état affligeant de dénuement où nous sommes par rapport aux subsistances, nous leur avons envoyé quatre cents quintaux de blé, tant il est vrai que notre vœu le plus ardent est le triomphe de la patrie sur tous ses ennemis.

« La famine devient chaque jour plus pressante, mais la Sainte-Montagne viendra au secours de ses plus zélés partisans et d'un district qui, au milieu des conjurés fédéralistes, a su conserver l'attitude fière et incorruptible du républicain.

« Parlez, citoyens législateurs, vous nous trouverez toujours empressés de nous rendre à votre vœu.

« Tels sont les sentiments des vrais sans-culottes composant la Société populaire de Laigle.

« Par la Société :

« Les membres composant le comité de correspondance,

« JEANNEST, président; ROY, secrétaire. »

*Extrait du procès-verbal de la séance du 24 brumaire dernier. (3)*

Sur la motion d'un de ses membres, la Société a unanimement adopté la plantation de l'arbre

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 178.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 179.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 179.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.